

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conseil Municipal du 15 Février 2021

La présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice obligatoire avant l'adoption du Budget Primitif, depuis la loi de février 1992. Modifié par la loi NOTRe du 7 Août 2015, il fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal dans les 2 mois précédant le vote du budget.

L'année 2020 a été une année exceptionnelle, qui restera marquée par la période de pandémie mondiale provoquée par le virus « Covid-19 », ce qui a déclenché un état d'urgence sanitaire mondial et notamment en France, décrété par le gouvernement, ainsi qu'un confinement de la population qui a débuté le mardi 17 Mars 2020, jusqu'au 11 Mai 2020.

Dans ces conditions, la France dans son ensemble et donc les Collectivités Territoriales n'ont pas pu fonctionner normalement pendant près de 2 mois, et pendant toute l'année 2020.

L'année 2021 débute avec les mêmes difficultés de crise sanitaire, et compte tenu des incertitudes à venir, ce DOB est présenté sous toutes réserves dans les prévisions à venir. Néanmoins, la vie doit continuer et les Collectivités Locales sont un soutien fort de solidarité en direction des habitants et vers la relance de l'économie.

En matière de solidarité, l'année 2020 a démontré l'élan important des Maxoises et des Maxois, des acteurs économiques, culturels, sportifs et les forces vives de la Commune. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés et chaleureusement félicités.

Ce rapport 2021 a pour objet :

- de se pencher sur les réalisations de l'année passée, en l'occurrence 2020,
- d'évoquer les orientations nationales et locales de 2021,
- enfin, de décliner le cadrage des orientations budgétaires que l'équipe municipale va présenter pour 2021.

Présentation de l'estimation des résultats de 2020

L'année 2020 a été marquée par l'épisode de pandémie de Covid-19, lequel n'est pas terminé.

Cette crise sanitaire a modifié considérablement le quotidien, les actions municipales, la vie des Elus et la vie des Services Municipaux, ainsi que le fonctionnement de la Commune. Un maximum d'animations et d'activité ont été mis à l'arrêt, et la vie municipale a dû s'organiser différemment.

Les incidences ont évidemment été importantes sur le budget. Néanmoins, la municipalité a tenu à faire un effort important en direction des agents contractuels et a maintenu l'intégralité des salaires sur toute l'année 2020, même pendant le confinement.

Comme la Municipalité s'y était engagée, le maintien des taux d'imposition au même niveau que les années précédentes, effectif depuis 1983, a été confirmé notamment dans le programme municipal des nouveaux Elus.

La Ville de Saint-Max est la seule de l'agglomération Nancéienne à ne pas avoir augmenté les taux des impôts depuis aussi longtemps.

Suite aux élections municipales du 15 Mars 2020, l'Equipe Municipale a donc été reconduite dans ses fonctions pour 6 années avec un programme rénové, incluant des investissements importants, tels que le regroupement de l'Hôtel de Ville et de la Mairie dite « annexe », la rénovation de la Place de l'Europe, la reconstruction de l'école Victor Hugo élémentaire avec salle polyvalente, et d'autres investissements décrits dans le programme municipal.

1) **Les dépenses réelles de fonctionnement : 5 645 462,53€, en diminution de 2,46 % par rapport au CA 2019 (5 787 672,57€).**

. Les frais de personnel : 3 443 520,38 €, soit +2,13 % par rapport au CA 2019 (3 371 637,89 €)

Ce montant est en augmentation, compte tenu des effets de la pandémie de Covid 19 ; en effet la Municipalité a souhaité faire un geste important en faveur du personnel notamment des contractuels, en conservant leurs contrats même pendant le confinement, de plus elle a abondé une prime COVID en faveur du personnel (17 000 €) et a dû avoir recours à du personnel supplémentaire pour garantir la bonne tenue du protocole sanitaire notamment dans les écoles et les bâtiments municipaux.

Des efforts importants de gestion, notamment sur le remplacement des agents en congé ou en maladie, et du redéploiement des postes suite aux départs en retraite ou aux mutations ont été réalisés.

Ce montant est également en baisse par rapport à l'année de référence « 2009 », ce qui signifie que la municipalité est attentive à pérenniser néanmoins une gestion de « bon père de famille ».

Il convient de noter que le ratio obligatoire « frais de personnel rapporté aux dépenses de fonctionnement » est en hausse par rapport à 2019, compte tenu de l'augmentation des frais de personnel et parallèlement et du fait de la pandémie, de la diminution des dépenses réelles de fonctionnement.

CA 2020 : 61 % (3 443 520,38 € de frais de personnel rapportés à 5 645 462,53 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2019 : 58,26 % (3 371 637,89 € de frais de personnel rapportés à 5 787 672,57 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2018 : 59,78 % (3 507 039,64 € de frais de personnel rapportés à 5 865 838,36 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2017 : 58,80 % (3 563 136,69 € de frais de personnel rapportés à 6 059 379,40 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2016 : 61,63 % (3 498 477,65 € de frais de personnel rapportés à 5 676 584,26 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2015 : 61,81 % (3 480 243,11 € de frais de personnel rapportés à 5 630 341,26 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2014 : 60,52 % (3 534 564,91 € de frais de personnel rapportés à 5 840 599,17 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2013 : 57,79 % (3 542 936,57 € de frais de personnel rapportés à 6 130 897,75 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2009 : 59,18 % (3 558 712 € de frais de personnel rapportés à 6 013 867,00 € de dépenses réelles de fonctionnement)

. Les intérêts de la dette : 93 130,61 €, encore en diminution de 7,97 % par rapport au CA 2019 (101 196,30 €), et à un niveau encore plus bas qu'en 2009 malgré le niveau de remboursement d'emprunts plus élevé.

Ils ne représentent que 1,65 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'une dépense obligatoire tout comme pour les frais de personnel.

Grâce aux taux variables qui sont restés très faibles (le taux de l'€uribor 3 mois par exemple est actuellement négatif, à moins 0,548 % depuis plusieurs mois, et en négatif depuis 2016), les intérêts de la dette sont en constante diminution.

Le **taux moyen** actuel de notre dette est de **2,22 %**.

Le capital restant dû (ou encours de la dette) est de 4 806 115,04 € au 31 décembre 2020.

- la capacité de désendettement est de 11,61 années en résultat du CA 2020 ;

L'encours de dette par habitant a diminué, pour arriver à 477 € au 31 Décembre 2020, 487 au CA 2019, contre 536 € en 2018, 585 € en 2017 et 632 en 2016, 682 en 2015, 723 € en 2014 et 749 € en 2013. La Ville se désendette puisqu'elle n'avait pas emprunté depuis 6 ans (2014). Un emprunt de 300 000 € a été réalisé en 2020, auprès de la Caisse d'Epargne puis 150 000 € auprès de la Banque Postale et 90 000 € auprès de la Caisse d'Epargne en acompte par rapport aux travaux de l'Hôtel de Ville.

A noter que la moyenne de la strate nationale (villes de même taille et en intercommunalité à l'identique) en 2019 est de 850 € par habitant pour l'encours de dette. La Ville est donc bien placée en la matière.

L'annuité de la dette par habitant est de 56 € en 2020, alors qu'elle était de 57 € en 2019 et en 2018, et de 58 € en 2017, 59 en 2016, 62 € en 2015 et de 65 € en 2014.

La moyenne de la strate (villes comparables à Saint-Max, en intercommunalité) en 2019 pour l'annuité de dette par habitant est de 108 €, soit presque le double.

En 2019, les charges financières (intérêts de la dette) pour Saint-Max sont de 9,24 € / habitant, alors que la moyenne de la strate est de 56 € / habitant en 2017.

Ces ratios confortent le fait qu'en matière d'encours et de remboursement de la dette, la Ville de Saint-Max est en dessous de la moyenne des Collectivités de même strate, et que par ailleurs elle poursuit une politique active de désendettement.

. Les participations et subventions : 475 435,05 € soit -13,35 % par rapport à 2019 (548 690,75 €)

Elles sont en diminution compte tenu de plusieurs facteurs liés à la pandémie de Covid-19, notamment :

- Diminution de la participation aux frais de fonctionnement du SIVU (70 000 € au lieu de 80 120 €)
- Pour la part crèche, celle-ci diminue d'un commun accord avec les partenaires pour Confettis, Frimousse, Ribambelle, ainsi que Maxou et ses Doudous. Ce sont 4 crèches que la municipalité met à disposition des habitants de Saint-Max (242 822,34 € contre 303 443 € en 2019)
- La subvention au CCAS est restée stable, tout comme les subventions aux associations.

. Les dépenses de gestion : 1 633 376,49 € contre 1 766 147,63 € en 2019 (-7,52 %)

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution d'environ 133 000 €, également du fait de la pandémie de Covid-19 (moins de frais de restauration, pas d'animations pour les personnes âgées, ni de fêtes et de cérémonies, etc...)

2) Les recettes de fonctionnement : 6 059 584,30 €, en diminution de 16,46 % par rapport à 2019 (7 253 657,30 €)

Ce montant est en diminution, compte tenu de différents facteurs liés à la pandémie de Covid-19, notamment :

- Malgré la nouvelle baisse des dotations de l'Etat contre toute attente et contrairement aux annonces gouvernementales (- 0,65 % sur la Dotation de Base et sur la Dotation Nationale de Péréquation), la Commune a pu bénéficier à nouveau de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, du fait du passage au-dessus des 10 000 habitants.

Même si elle n'est pas revenue à son niveau de 2010, elle est plus importante que la Dotation de Solidarité Rurale et c'est une bonne chose que de la percevoir à nouveau, compte tenu des contraintes sociales et urbaines de Saint-Max. Cela bénéficiera à tous les habitants.
- La compensation sur la taxe d'habitation est plus importante malgré le fait que les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté. A noter quelques diminutions de recettes du fait de la pandémie (locations de salles, restauration scolaire, repas seniors,..)

. La fiscalité directe : 3 500 449,98 €, en hausse de 1,28 % par rapport à 2019 (3 456 270 €)

Cette légère augmentation est uniquement due à l'évolution physique des bases des 3 taxes locales, habitation, foncier et foncier non bâti, ainsi qu'à l'évolution de 1,09 prévue dans la loi de finances.

La compensation de l'Etat sur les exonérations qu'il consent pour la taxe d'habitation a enregistré une petite hausse de 6 300 €. Cela n'est pas lié à la réforme de la taxe d'habitation qui n'est pas visible dans la comptabilité communale pour l'instant.

. Les dotations de l'Etat : 1 280 964 €, en diminution de 0,65 % par rapport à 2019 (1 289 405 €). Il ne faut pas perdre de vue que la Commune a enregistré une perte nette de 975 985 € depuis 2009, dûe à la perte de la DSU en 2015, et surtout de la contribution au redressement des finances publiques votée par le gouvernement en 2013.

Par rapport à 2008, lorsque la Ville percevait les dotations de l'Etat à hauteur de 2 371 952 €, c'est une diminution sans précédent de 1 090 988 €, et la perte cumulée est quasiment doublée, il ne faut pas l'oublier car cela a fait perdre une capacité d'investissement considérable pour les Collectivités, sans modification des contraintes de charges en contrepartie.

. Les recettes de fiscalité indirecte : 408 200 €, en hausse de 42,96 % par rapport à 2019 (285 528,81 €).

Ces recettes ont heureusement enregistré une hausse importante, preuve néanmoins de l'attractivité de la Commune et de l'importance des ventes immobilières malgré un contexte compliqué.

. Les recettes de cessions : Aucune vente de biens communaux n'est intervenue en 2020, qui est restée une année difficile compte tenu de la crise sanitaire.

. Les recettes de gestion : 869 970,03 €, en chute de 24,06 % par rapport à 2019 (1 145 644,25 €)

La baisse des recettes a été importante en cette année de pandémie de Covid-19, plus de locations de salles, moins de recettes de restauration périscolaire, pas de voyages des Aînés ni de manifestations et donc pas de recettes, moins de recettes CAF du fait des périodes de confinement.

3) Les dépenses d'investissement : 997 080,66 € soit -51,35 % par rapport à 2019 (2 049 703,95 €)

Elles sont en baisse de moitié, compte tenu de la pandémie de Covid-19 qui s'est ajoutée à l'année électorale, ce qui fait que les Conseils Municipaux ont été installés tardivement (Mai 2020), le budget a été décalé à fin juin, les périodes de confinement ont mis l'économie et le BTP à l'arrêt.

Mis à part l'acquisition de terrains impasse Charcot, compte tenu de leur proximité avec la Mairie et de l'intérêt de leur emplacement géographique, peu de travaux ont été réalisés, si ce n'est le début des études pour la future rénovation et l'extension de l'Hôtel de Ville, opération majeure du mandat 2020-2026, et des travaux sur les équipements municipaux.

. Le capital de la dette : 471 206,69 € soit + 0,75 % par rapport à 2019 (467 707,75 €)

Le remboursement du capital de la dette évolue peu ; la prévision d'extinction de dette montre une évolution en 2021 avec une baisse jusqu'à 453 360 €, dégressive les années suivantes pour arriver à 403 000 € en 2023 et 300 000 € en 2026, ce qui ramènerait la dette à un niveau identique à 2012.

Au vu de l'endettement pluriannuel, et compte tenu des 6 dernières années sans aucun emprunt, il est visible que la capacité à emprunter est redevenue à un niveau soutenable.

C'est pourquoi il a été décidé qu'un emprunt de 2 200 000 € pourra être mobilisé auprès de la Caisse d'Epargne, afin de financer les futurs travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel de Ville, la poursuite de la rénovation de l'Eglise Saint-Médard, l'îlot de fraîcheur Place de l'Europe, ainsi que la reconstruction de l'Ecole Elémentaire Victor Hugo, ou encore la rénovation des cours de Tennis pour ne citer que les principaux travaux.

Par ailleurs, un emprunt de 150 000 € a été mobilisé auprès de la Banque Postale, afin de financer notamment le renouvellement de la flotte automobile vieillissante ;

Enfin, un réaménagement de plusieurs prêts a été réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dégagant une économie globale d'environ 10 000 €.

. Les travaux et équipements : 525 873,97 €, en diminution de 30,98 % par rapport à 2019 (761 904,62 €)

Les principaux travaux et équipements réalisés seront détaillés sur le document de rapport du Compte Administratif 2020.

Ils concernent principalement :

- Les caméras de vidéo-protection
- Les concessions de cimetière
- L'acquisition des terrains Charcot
- Du mobilier scolaire
- Du mobilier pour la crèche Maxou et ses Doudous
- Des défibrillateurs
- Des faux plafonds dans les bâtiments scolaires
- Les études et diagnostics en vue de l'opération de rénovation et d'extension de l'Hôtel de ville
- La réfection du mur du cimetière rue de la Haie Le Comte
- Des travaux de rénovation au Foyer Culturel Gérard Léonard et au Château, Centre Culturel

- Achat d'illuminations
- Sol coulé pour les jeux d'enfants au Parc Jean XXIII et notamment l'aire de jeux sportifs

4) Les recettes d'investissement : 828 636,27 € , soit + 498,44 % par rapport à 2019 (138 465,61 €)

Les subventions et le FCTVA sont en hausse, et 540 000 € d'emprunts ont été réalisés.

. Les subventions et participations : 166 075,34 €, en augmentation de 108,34 % par rapport à 2019 (79 714,58 €)

Il s'agit des subventions DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation de soutien à l'investissement) , FIPD (Fond d'investissement pour la Prévention de la Délinquance, CAF,..) concernant la rénovation de l'Eglise Saint-Médard, les faux plafonds dans les écoles, le solde des subventions sur la création de locaux périscolaires à l'école Jules Ferry ainsi que le restaurant scolaire, les locaux d'accueil périscolaires.

. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 122 002,93 € contre 58 751,03 € en 2019, montant en augmentation et calculé sur les dépenses d'investissement de l'année 2019 (versement du FCTVA en année N+1 suite à l'inscription de Saint-Max dans le dispositif « plan de soutien à l'économie » mis en œuvre par le gouvernement en 2009).

. L'emprunt en 2020 : 540 000 €, après n'avoir pas emprunté en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

L'engagement avait été pris en 2019 tout comme en 2014, 2015, 2016, 2017, et 2018, il a donc été tenu. L'absence d'emprunt permet de diminuer l'annuité et l'encours du remboursement de la dette dès 2021, et de permettre d'envisager de nouveaux financements pour les années suivantes.

En 2020, il a été emprunté 540 000 €, afin de financer principalement les études et diagnostics de l'Hôtel de Ville et l'acquisition des terrains Charcot.

En conclusion, cette prévision de Compte Administratif 2020 laisse apparaître un excédent global de clôture d'environ 8 026,67€.

Une inscription de reports de crédits 2020 en recettes et en dépenses, correspondant à 263 000 € d'emprunts, ainsi qu'une somme de 121 626,51 € correspondant notamment à l'acquisition de véhicules et d'illuminations.

Le contexte National et Local

Contexte National :

- **L'économie mondiale se trouve face à la pandémie de la Covid 19.** Après de multiples mesures de restrictions imposées par les gouvernements pour faire face à cette crise sanitaire, et plus de 1,9 millions de décès et 92 millions de cas d'infection à la Covid-19, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir qui pourraient devenir réalité.

- **La zone Euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie**

- Zone Euro : soutien massif des institutions Européennes
- France : de lourdes conséquences sur le marché du travail. La vigueur du rebond attendu en 2021 s'atténue pour l'instant. L'impact sur le marché du travail est impressionnant, avec une destruction massive d'emploi et un taux de chômage culminant à 11%. Néanmoins, le gouvernement Français a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence, destinés à soutenir les ménages et les entreprises, ainsi que certains secteurs d'activité durement touchés.
- Un plan de relance a été présenté en septembre 2020, financé par l'Europe à hauteur de 40 milliards d'€, destiné à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.
- France : d'importants soutiens économiques ont été financés par l'emprunt
- France : une inflation durablement faible, un niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises, **et un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques.**
- Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6% du PIB et une dette publique à 122,3% du PIB.
- Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique Française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunts extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. **En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps ;** les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

- **L'année 2021 devrait voir la suite et fin de la réforme fiscale de la taxe d'habitation,** avec le mécanisme de poursuite des dégrèvements qui suit le plus important finalisé sur 3 années :

- pour mémoire 30 % en 2018
- 65 % en 2019 (7,5 milliards d'€)
- 100 % en 2020

sur 80 % des contribuables remplissant certaines conditions.

Les 20 % des contribuables les plus aisés devraient également être dégrévés totalement d'ici à 2023.

Cette réforme supprime le lien fiscal avec les administrés-usagers, et surtout une partie de l'autonomie des Collectivités.

Les principales modifications pour 2020 et concernant les Collectivités Locales ne sont pas nombreuses, les plus importantes sont les suivantes :

- Le plan de relance, destiné à mettre en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public (55%). L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et environnementale, nouvelles mobilités, santé, sport, équilibre et attractivité des territoires.
- Augmentation des concours financiers de l'Etat ; Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Dotation Générale de Décentralisation
- Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement
- Croissance du Fonds de Compensation de la TVA
- Baisse des variables d'ajustement très réduite
- Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA via l'application « ALICE », qui valide au niveau de l'imputation comptable. Cette réforme interviendra en 2022 pour Saint-Max comme pour d'autres Communes (remboursement à N+1).
- Subvention d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des Collectivités Locales
- Décalage d'un an de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) : fusion du Compte Administratif avec le Compte de Gestion
- Réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de la réforme fiscale de suppression de taxe d'habitation incluant la part départementale de foncier bâti sur les Communes

La réforme fiscale :

- Fin des dégrèvements de taxe d'habitation : le produit de la TH est dorénavant affecté au budget de l'Etat et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales. Les Communes ne perçoivent donc plus la TH en 2021.
- Gel de la revalorisation des bases fiscales compte tenu de la réforme fiscale
- La taxe foncière sur les propriétés bâties des départements est transférée aux Communes.
- Ainsi en 2021, le taux de Foncier Bâti (FB) d'une Commune est égal à la somme du taux FB Communal et Départemental de 2020. Pour les années suivantes, les Communes gardent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.
- Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune individuellement. Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place. Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la Commune.
- De son mode de calcul résulte un coefficient correcteur (Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré divisé par le produit global (Commune et Département) de Foncier Bâti 2020.
- Correcteur supérieur à 1 pour les communes sous-compensées,
- Correcteur inférieur à 1 pour les Communes sur-compensées.
- Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB.
- Si ce mécanisme est insuffisant pour les Communes sous compensées, un complément sera versé par l'Etat sous forme d'un abondement.
- A noter que les Communes dont la surcompensation est égale ou inférieure à 10 000 € ne seraient pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conserveraient leur surcompensation.

Contexte local :

L'effet « recensement » pour Saint-Max devrait impacter les dotations et compensations perçues et venant de l'Etat.

> **les chiffres du recensement pour la population totale au 1^{er} janvier 2021, millésime 2018**, dépassent les 10 000 habitants en population totale : 10 093. Ils étaient de 10 005 en 2019 ce qui a permis de récupérer la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
pop. Totale	11 030	10 439	10 213	10 038	9 948	10 070	9 836	9 785	9 880	9 892	9 949	10 005	10 075	10 093
Pop. à part	99	180	163	145	144	140	129	143	161	121	127	133	110	109
Pop.municip.	10 939	10 259	10 050	9 893	9 804	9 930	9 707	9 642	9 719	9 771	9 822	9 872	9 965	9 984
Logts TH	5 023	4 946	4 949	4 873	4 797	4 922	4 853	4 855	5 009	5 023	5 095	5 093	5 093	
Logts sociaux	979	1 026	956	958	1 031	959	957	1 021	1 020	1 019	1 129	1 088	1 131	1 134
Résid second.	52	52	29	37	40	46	37	42	34	41	34	34	34	

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

La population totale et la population DGF (population totale + résidences secondaires) restent les critères d'octroi des dotations, alors que la population municipale détermine le nombre de conseillers municipaux et des indemnités afférentes.

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'une commune sur 5 chaque année, tandis que dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8% des logements.

Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il est calculé pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridiquement le 1^{er} janvier 2021 par exemple, mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées, soit le 1^{er} janvier 2018 pour ce cas concret.

L'impact de la déconstruction des 2 barres Champlain et Cartier, près de la VEBE à Saint-Max et à proximité de Malzéville, dans le quartier Saint-Michel Jéricho, immeubles libérés de leurs occupants dans le cadre du PRU en 2010-2011, du fait du décalage de 3 années (millésime 2011) dont tient compte l'INSEE, a favorisé la diminution d'habitants alors qu'actuellement, Saint-Max est en reconstruction et **que plusieurs programmes de logements ont abouti ou vont aboutir, et notamment :**

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - résidence l'Amirauté rue Alexandre 1 ^{er} : | 30 logements achevés en 2010 |
| - résidence Saint-Médard rue Maquis de Ranzey : | 46 logements livrés en 2011 |
| - résidence Belvédère rue Paul Blaison : | 40 logements terminés en 2013 |
| - résidence Domaine 1854 rue de Mainvaux, avec : | 60 logements finis en 2014, |
| - résidence Clos d'Hannoncelle rue de la Haie Lecomte : | 15 logements achevés en 2015, |
| - résidence Les Aussières rue Alexandre 1 ^{er} avec : | 68 logements terminés en 2015. |
| - résidence les Erables et Le Belem rue Alexandre 1 ^{er} : | 51 logements livrés en septembre 2016 |
| - résidence Quinet rue Edgar Quinet : | 10 logements livrés en 2017 |
| - résidence Poincaré rue Poincaré : | 30 logements achevés en 2018 |
| - résidence Charlotte avenue du Gal Leclerc : | 13 logements terminés en 2018 |
| - résidence Carnot avenue Carnot : | 18 logements achevés en 2018 |

Ces programmes ont pu compenser les déconstructions ayant eu lieu en 2011 sur le territoire de Saint-Max pour environ 380 logements, et aller au-delà.

Par ailleurs, les opérations suivantes sont en construction ou sur le point de l'être :

- résidence Batigère rue Alexandre 1^{er} sur les ex-terrains Casino et Foncière logement : 85 logements en 2020-2021
- résidence Emergence rue Kennedy, sur le site de l'ex maison des associations : 85 logements à venir en 2021
- résidence rue Jules Ferry pour les Seniors : 34 logements à l'étude.
- allée Jean Martin : environ 12 logements à l'étude
- résidence SLH rue du Groupe Libérateur : environ 22 logements en 2022 au 1^{er} étage de la nouvelle Crèche Les Confettis
- résidence Artémis avenue Carnot : 30 logements en 2022 au 1^{er} étage du regroupement des locaux de professionnels

Suite au report du recensement initialement prévu en 2021 du fait de la pandémie de Covid-19, le prochain recensement exhaustif devrait avoir lieu en 2022, l'impact interviendra donc lors des prochaines élections municipales de 2026.

L'incidence budgétaire de la baisse des dotations et de la fiscalité pour la Ville :

L'effet de seuil suite au recensement, les effets de la péréquation verticale (suppression de la DSUCS en 2015) et des nouvelles dispositions sur les écrêtements, ainsi que la Contribution au Redressement des Finances Publiques depuis 2013 ont impacté Saint-Max dans l'agglomération, plus que d'autres Communes du Grand Nancy.

C'est une perte de 965 892 € qui a été enregistrée budgétairement depuis 2012, ce qui n'est pas sans conséquences sur la vie municipale et qui rend difficile la vie quotidienne des Services Municipaux, **car le maintien d'un service de qualité en direction des habitants a néanmoins été privilégié par la municipalité.**

Saint-Max n'a jamais eu beaucoup de taxe professionnelle ; le montant de l'Attribution de Compensation versée par la Métropole ne devrait pas évoluer, puisqu'elle est liée au passage en Fiscalité Professionnelle Unique depuis 2001, et la seule variable d'ajustement reste la Dotation de Solidarité Métropolitaine –si les critères sont revus à la hausse.

Dans ces conditions, sur les années qui arrivent, la Ville doit compter principalement sur la poursuite de la recherche d'économies de gestion, ce qui a déjà été le maître mot depuis 2009, rendant ainsi cet exercice contraint puisque les marges budgétaires s'amenuisent, ainsi que sur le développement de ses recettes de gestion et sur la vente ponctuelle du patrimoine inutilisé pour essayer de compenser toutes ces diminutions.

Il est important de retrouver un autofinancement significatif, afin de **maintenir l'effort d'investissement** qui a été privilégié depuis 2009 et **surtout de maintenir et de développer des services de qualité en direction des habitants**, et notamment des nouveaux arrivants : écoles, crèches, offre sportive et culturelle, accueil, formalités administratives, etc...

En 2019 et 2020, la Ville de Saint-Max a pu bénéficier à nouveau de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale du fait de son passage au-dessus des 10 000 habitants.

Cela va permettre d'atténuer la baisse des autres dotations, Dotation de Base et Dotation Nationale de Péréquation, composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Mais la vigilance est de mise surtout après cette crise mondiale faisant suite à la pandémie de Covid-19.

Les Orientations Budgétaires de la Ville de Saint-Max pour 2021.

1) La prévision sur la section de fonctionnement

Les dépenses :

- **Les frais de personnel** seront en diminution par rapport à 2020 et sensiblement au même niveau qu'en 2019, avec une étude sur l'optimisation des ressources humaines. Il convient en effet de préserver le niveau de service à la population, et de procéder à des réorganisations au sein des Services Municipaux en profitant notamment du regroupement des bâtiments Mairie/Hôtel de Ville déjà avec le déménagement des Agents, au gré des départs en retraite pas forcément remplacés, et surtout en prévoyant un nouveau projet de Service en cours à l'initiative des Elus et en lien avec la Direction Générale.

Il faut souligner qu'à l'initiative de la Municipalité, et en signe de solidarité, les salaires de tout le personnel avaient été maintenus pendant la période de confinement en 2020 suite à la pandémie de covid-19, y compris pour les personnels vacataires et horaires, et une prime avait été versée en 2020.

- **Les intérêts de la dette** sont évalués à **74 270 €**, prévision inférieure au réalisé de 2019 et de 2020. Compte tenu de l'absence d'emprunts en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, ainsi que des taux variables très faibles, ce poste ne représente plus que **1,25 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui confirme la politique menée actuellement par la municipalité dans le choix des taux variables ou fixes très bas.**

- **Les subventions et participations pourraient rester au même niveau qu'en 2019, l'année 2020 ayant été une année particulière avec la pandémie de covid-19**, elles comprennent :

- Les participations financières en direction des 4 crèches :
 - Ribambelle en intercommunalité avec Malzéville, dans les locaux de l'Espace Champlain,
 - Confettis en lien avec Dommartemont et Essey les Nancy , dont les locaux pourraient ouvrir fin 2021 à Saint-Max comme prévu, dans le bâtiment construit par SLH au croisement de l'avenue du Général Leclerc/Rue du Groupe Libérateur,
 - Frimousse, Syndicat Intercommunal avec les Villes de Tomblaine et Essey les Nancy, dont la présidence revient pendant ces 6 années à la Commune de Tomblaine, suite aux élections Municipales ;

- enfin la crèche Maxou et ses Doudous, crèche Maxoise gérée par l'ADMR et située dans les locaux de l'espace Enfance et Petite Enfance Pierre et Marie Curie.
- La participation au fonctionnement du SIVU Saint-Michel-Jéricho, en lien avec la ville de Malzéville, pourrait revenir à l'identique du CA 2019. La Ville de Malzéville a repris la présidence du SIVU en 2020, suite aux élections Municipales, pour la durée de ce mandat.
- Les subventions aux Associations pourraient rester au même niveau qu'en 2019 et en 2020, au vu des demandes et des actions à venir.

Par solidarité, la Municipalité a maintenu le taux de subventions au secteur associatif en 2020, même pendant cette période de non fonctionnement et de reprise progressive.

S'agissant de toutes les associations, leur attention est de plus en plus attirée sur la valeur des concours en nature dont elles bénéficient actuellement, et dont les services municipaux s'emploient à donner le chiffrage, afin que celui-ci puisse être porté à la connaissance des adhérent(e)s pour mesurer l'effort municipal en la matière, venant s'ajouter à la subvention financière annuelle.

- Les dépenses de gestion courante sont prévues en augmentation, à minima au niveau de 2019, en espérant que la crise sanitaire se terminera dans l'année 2021.

Les différents Services Municipaux sont actuellement sollicités pour un effort budgétaire sur les dépenses envisagées pour 2021, compte tenu des incertitudes à venir, notamment sur la taxe d'habitation, la pérennité d'autres recettes et variables d'ajustement, ainsi que du fait de la baisse de l'autofinancement municipal.

La Ville a souhaité s'assurer pour les risques statutaires, concernant les agents en congé de maladie, afin de permettre le remplacement de ceux-ci, ce qui a donné lieu à des inscriptions budgétaires en recettes de fonctionnement en contrepartie. Un bilan est en cours afin d'évaluer les conséquences financières.

Un gros travail a eu lieu sur le « kiosque famille », logiciel d'inscriptions scolaires et périscolaires, ce qui a nécessité un investissement informatique important mais actuellement, il est constaté des économies et une facilité de gestion, ainsi qu'un service optimisé en direction des familles. Ces efforts pourront être poursuivis et diversifiés.

Les groupements de commande et mutualisations sur la fourniture de gaz, d'électricité ainsi que sur l'informatique, ou encore les fournitures téléphoniques, devront permettre la recherche d'économies. Il est également prévu une étude plus fine des factures afin de déceler les points d'achoppement sur les augmentations ou/et la valorisation auprès des associations. Par ailleurs, il est prévu de faire des marchés de fournitures et de regrouper les achats de même nature même si différents Services Municipaux en bénéficient, afin d'optimiser les coûts.

Les recettes :

- **Les bases de fiscalité pour 2021** ne devraient pas forcément évoluer, du fait du nouveau calcul de financement de l'ex taxe d'habitation, de la taxe foncière dont les taux municipaux seront augmentés des taux départementaux. Le montant devrait rester strictement à l'identique, ce qui peut poser question. Les détails devraient arriver avant ou juste pour le vote du BP 2021 en mars.
- **Les dotations de l'Etat seront prévues à l'identique**, même si les chiffres de la population ont augmenté.
- Le prévisionnel de **la fiscalité indirecte (droits de mutation)** sera au même niveau que le réalisé 2020, en espérant la même tonicité des recettes.
- **Les recettes de gestion** sont prévues en augmentation, tout en espérant une année plus sereine que l'année 2020. Il conviendra d'étudier de nouvelles sources de financement et également d'optimiser les recettes. Un nouveau contrat sera étudié et travaillé avec la CAF, remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse. Il sera important de vérifier qu'il couvre bien la totalité des activités qu'auparavant.

2) La prévision sur la section d'investissement

Les dépenses :

- **Le capital de la dette** est prévu en diminution par rapport à 2020 (**453 360 €**).
- **Les dépenses de travaux et équipements** seront en augmentation par rapport à celles de 2020, incluant notamment:
 - Achat complémentaire de caméras de vidéo-protection
 - La rénovation de la charpente et la couverture du cœur de l'Eglise Saint-Médard devront s'achever cette année, afin de redonner à ce monument historique son cachet d'antan.
 - Remboursement à l'EPF du Grand Est d'un terrain sur le secteur des Brigeottes
 - Maîtrise d'œuvre , diagnostics et début des travaux de regroupement Mairie-Hôtel de Ville
 - Le renouvellement de la flotte automobile et des équipements techniques

- Des travaux de toiture sur l'Eglise Saint-Livier
- La fin de la réfection du mur du cimetière rue de la Haie Le Comte
- La toiture du bâtiment de l'Espace Enfance et Petite enfance Pierre et Marie Curie
- Equipement technique et informatique au Foyer Culturel Gérard Léonard
- Forage d'eau et chaudière au stade Mainvaux
- Poursuite de la rénovation des parcours d'illuminations
- Le réaménagement de la fontaine Place de l'Europe
- L'aménagement de zones de fraîcheur dans les Parcs Jean XXIII et Joseph Huet
- Subventions travaux de ravalement de façades et de rénovations de logements dans le cadre du PIG – « Projet d'Intérêt Général »

Les recettes :

- **Subventions : 380 710 €** dédiés à différents soldes sur les opérations 2020 et sur les nouvelles opérations 2021.

- **Le Fonds de Compensation de TVA sur les dépenses de 2021 s'élèvera à la somme de 49 250 €**, permettant à la ville de financer une partie de l'investissement.

Le taux de remboursement en vigueur au 1^{er} janvier 2021 n'a pas évolué, il est toujours de 16,404 % sur les dépenses TTC réalisées en investissement (N-1) sur les comptes 21 et 23, ainsi que dorénavant sur les dépenses d'entretien du patrimoine qui sont pour leur part, comptabilisées en fonctionnement (3 691€).

- **Un montant d'emprunt** sur l'emprunt contractualisé avec la Caisse d'Epargne pourra être mobilisé en 2021, 2022 et 2023, afin de financer les investissements.

La synthèse des orientations budgétaires de 2021 pour la Ville de Saint-Max

La Municipalité de Saint-Max ne souhaite pas augmenter le taux des impôts locaux en 2021, et ce malgré les incertitudes locales, nationales voire mondiales, et la probabilité d'un budget toujours contraint.

Néanmoins, la Commune et ses Services Municipaux poursuivent leur action dans la recherche de recettes complémentaires et d'économies de gestion dans tous les domaines. Même si d'autres pistes ont été évoquées, la Municipalité ne veut pas faire peser sur les habitants les incertitudes budgétaires, et s'efforce de fournir le meilleur Service Public possible au plus juste prix.

Il conviendra de trouver des pistes d'économies, de nouvelles recettes, et de poursuivre l'exploitation optimisée des bâtiments municipaux. Les activités et animations municipales sont à l'étude quant à leur reprise, en attendant la fin de la crise sanitaire, tout en limitant les coûts afin de diminuer l'effort financier de la Ville.

- **Le projet de ligne 1 du Tram** devrait être décalé dans le temps par la nouvelle majorité de la Métropole qui avait pourtant voté pour la DUP de ce projet Tram. La Municipalité attend les nouvelles orientations sur lesquelles les Elus auront à débattre, en espérant que les accords entre la Métropole et la Commune de Saint-Max, sur la création d'un parking arboré à la place de la Mairie dite « annexe », seront tenus comme il avait été convenu en 2019 dans le cadre de cette opération.

L'opération Tram devait être l'occasion pour la Ville de Saint-Max de solliciter la requalification de la place Barrois, la végétalisation de l'Avenue Carnot, incluant le cheminement du tram en site partagé, et la redéfinition des parkings relais, afin de partager les contraintes de stationnement, d'autant que ce dernier est pour l'instant gratuit sur Saint-Max.

- **L'accent va être mis sur le réaménagement et le regroupement des sites « Hôtel de Ville-Mairie »**, avec possibilité de restructuration de l'axe « Clémenceau-Carnot-Lorraine » en lien avec la Métropole du Grand Nancy.

- **Le regroupement de locaux destinés principalement à des professions de santé et à des logements** à l'étage sur le site de l'ex station-service, la résidence ARTEMIS, avenue Carnot, est prévu à horizon 2022.

- Achèvement fin 2021 de **l'opération de relogement de la Crèche Les Confettis**, avec le bailleur Société Lorraine d'Habitat (SLH), au croisement de la rue du Groupe Libérateur/Avenue du Général Leclerc « la descente du Plateau »

- **Le soutien local en direction des commerçants** se poursuivra tout au long de l'année, malgré les difficultés, comme cela a été fait par le biais des bons d'achat en faveur des habitants.
- **Le projet de reconstruction de l'Ecole Élémentaire Victor Hugo** va débuter fin 2021, avec la création d'un comité de pilotage chargé d'étudier le cahier des charges de ce projet, incluant une belle salle polyvalente notamment destinée à la valorisation du sport à l'école.
- **Les projets de transformation de la salle de billard et des courts de tennis** prendront forme également en 2021, afin de soutenir les associations locales et les adhérents et bénéficiaires de ces sports très prisés.
- **Les projets environnementaux ne sont pas oubliés**, notamment avec l'engagement municipal de plantation de 300 arbres pendant le mandat, la finalisation de la voie verte avec ses agrès sportifs et le projet d'arbres fruitiers, ou encore l'acquisition de terrains en friche notamment pour des ruchers ou d'autres opérations en faveur du développement durable. Un projet en lien avec les animaux est à l'étude dans les écoles pour sensibiliser les enfants aux bienfaits de la nature.